

Les numéros utiles

pour bloquer ma ligne et mon mobile.

En cas de vol, j'appelle mon service client :



Bouygues
Telecom

- Forfait : 0 800 29 1000*
- Entreprise : 0 800 29 1000*
- Carte Nomad : 06 68 634 634**

*appel gratuit depuis une ligne fixe en France

**depuis un fixe, voir tarif de l'opérateur

En cas de vol, j'appelle mon service client :



- Forfait : 0 825 005 700*
- Entreprise : 0 825 000 706*
- Mobicarte : 0 892 701 722**

*0.15 €/min depuis une ligne fixe en France

**0.34 €/min depuis une ligne fixe en France

En cas de vol, j'appelle mon service client :



- Forfait : 06 1000 1900*
- La Carte : 06 1400 1900*
- Le Compte : 06 1200 1900*

*prix d'un appel vers un mobile SFR

J'évite de tenter les voleurs

- Au café ou au restaurant, je ne pose pas mon mobile sur la table ou sur le siège.
- Dans les lieux publics, je ne laisse pas mon mobile dans un sac ouvert.
- En voiture, je ne laisse pas mon mobile à la vue de tous sur un siège ou sur le tableau de bord.
- Dans la rue ou dans un lieu public, j'utilise mon mobile discrètement et je ne le tiens pas à la main lorsque je ne l'utilise pas.
- Je ne mets pas mon mobile dans la poche extérieure d'un vêtement ou d'un sac. Je n'accroche pas non plus mon mobile à l'arrière de ma ceinture.
- Je ne prête pas mon mobile à un inconnu. En cas d'urgence, je compose moi-même le numéro des secours.
- Je me méfie des pickpockets dans les transports en commun, les files d'attente, les magasins, particulièrement lors de bousculades et de mouvements de foule.



bien vivre avec mon mobile

Mobile volé, mobile bloqué

Collegari Bernille Grey - Juin 2005 - AFOM VOL 0605-2.



AFOM
Association Française des Opérateurs Mobiles



Nous sommes plus de 45 millions de Français à utiliser un téléphone mobile. Petit, léger, à haute valeur ajoutée technologique, toujours à portée de main, le mobile est un objet tentant...

Soucieux de permettre un développement harmonieux du mobile dans la société, l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) qui regroupe Bouygues Telecom, Orange et SFR, en partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN), la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) et les fabricants de terminaux ont décidé de se mobiliser pour lutter contre le vol des mobiles.

Les opérateurs ont ainsi mis en place, en 2002, une base de données commune, recensant les numéros d'identité (IMEI) des mobiles déclarés volés, pour les rendre inutilisables sur l'ensemble du territoire français.

La mobilisation des partenaires repose sur une campagne d'information des utilisateurs sur les moyens dont ils disposent pour prévenir et lutter contre le vol des mobiles.

J'active dès aujourd'hui les deux « antivols » de mon mobile.

Le code PIN

Je personnalise le code de mon mobile (code PIN) dès sa première utilisation.

Je laisse toujours active la protection par le code PIN, qui me sera demandé chaque fois que j'allume mon mobile.

Le numéro IMEI

Je note mon numéro IMEI sur la Carte Mémo de mon opérateur (à découper sur ce dépliant) et je la conserve dans mes affaires personnelles.

Le numéro IMEI est un numéro de série unique pour chaque mobile. Ce numéro, de 15 à 17 chiffres, permet d'identifier un mobile volé et de le bloquer. Il s'obtient en composant *#06# sur le clavier de son téléphone mobile ; il est également inscrit sous la batterie et sur l'étiquette du coffret d'emballage.

En cas de vol : je fais bloquer ma ligne et mon mobile.

1. J'appelle immédiatement le service client de mon opérateur.

Il suspendra ma ligne même si mon mobile était allumé au moment du vol (suspension immédiate de ma ligne dans les conditions prévues par le contrat de mon opérateur).

2. Je porte plainte.

Je dépose une plainte au service de police ou de gendarmerie le plus proche et indique le numéro IMEI de mon mobile volé.

3. J'envoie une copie du procès-verbal de la plainte au service client de mon opérateur.

Le blocage de mon mobile sera effectif sur les trois réseaux : Bouygues Telecom, Orange et SFR.

4. Si j'ai souscrit une assurance.

Je fais rapidement une déclaration de vol à mon assureur, qui devient propriétaire de mon mobile et le bloquera.

Les cartes mémo

à découper et à conserver.

CARTE MÉMO BOUYGUES TELECOM

N° IMEI : | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Bouygues Telecom, SA au capital de 616 661 789,28 Euros - RCS Nanterre 397 480 930

CARTE MÉMO Orange

N° IMEI : | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Orange France, SA au capital de 2 096 517 960 Euros - RCS Nanterre 428 706 097.

CARTE MÉMO SFR

N° IMEI : | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

SFR, SA au capital de 1 347 699 918 Euros - RCS Paris 403 106 537